



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Bernadette Mäder-Brülhart

2016-CE-120

Information à la population sur la manière correcte d'intervenir suite à un arrêt cardiaque

I. Question

Le rapport 2016-DSAS-5 « Amélioration du taux de réussite des réanimations cardio-respiratoires » décrit très précisément ce que l'on devrait faire en cas d'arrêt cardiaque et fournit des informations détaillées sur la situation dans chaque canton ainsi que sur les mesures correctes et importantes prises jusqu'ici dans notre canton. Le rapport salue ces mesures (l'inventaire des défibrillateurs, le soutien aux premiers répondants) et l'on s'en contente sans rien faire de plus.

Il manque cependant, à la suite de cela, l'une des démarches les plus importantes, à savoir l'information et la sensibilisation de la population.

A mon avis, pour qu'une part aussi large que possible de la population fribourgeoise sache comment il faut réagir dans les premières minutes –les plus décisives– suivant un arrêt cardiaque, il est indispensable, en plus des mesures déjà prises, que des séances d'information aient lieu.

Je me permets donc d'adresser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Une campagne d'information pour la population a-t-elle été planifiée ? Si oui, selon quel calendrier ?
2. Des informations dans la presse et la réalisation de journées de sensibilisation sont-elles prévues ?
3. Quelles sont les mesures éventuellement déjà prévues et quel est le degré d'avancement de ces travaux ?
4. Quels partenaires dans le domaine du sauvetage sont-ils intégrés dans ces démarches ?

19 mai 2016

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Une campagne d'information pour la population a-t-elle été planifiée ? Si oui, selon quel calendrier ?*
2. *Des informations dans la presse et la réalisation de journées de sensibilisation sont-elles prévues ?*

3. *Quelles sont les mesures éventuellement déjà prévues et quel est le degré d'avancement de ces travaux ?*

Le Conseil d'Etat estime que l'information et la sensibilisation de la population sont effectivement importantes dans ce cadre et plusieurs mesures ont déjà été prises ou le seront dans un proche avenir. Elles complètent les mesures actuellement en place, détaillées dans le rapport au Postulat Gamba/Colomb concernant cette problématique.

L'adoption du concept des premiers répondants (« First Responders ») du canton de Fribourg par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a ainsi été communiquée largement et relayée par la presse auprès du grand public.

Parallèlement à cette communication impliquant différents partenaires, une première édition du prix *Les Chevaliers du cœur*, organisée par la Fondation Fribourg Cœur et récompensant les personnes qui ont sauvé des vies ces dernières années, a été lancée dans le cadre de la Foire de Fribourg. La communication autour du concept « First Responders » et le lancement du prix ont eu un effet multiplicateur et généré un très grand intérêt et de nombreuses inscriptions de personnes intéressées à devenir « First Responders ».

Afin d'assurer une continuité dans l'information à la population, plusieurs mesures sont prévues en 2017 :

- > 14 avril 2017 : participation de la DSAS à la Journée nationale du numéro d'appel d'urgence 144 avec planification de la communication ad hoc, notamment communiqué de presse, informations ciblées en particulier pour les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, les étudiant-e-s de l'Université et des Hautes écoles, les communes, les entreprises, présence sur les réseaux sociaux, etc.)
- > Octobre 2017 : communication d'un premier bilan relatif au concept de « First Responders » une année après le lancement du concept.
- > Relance régulière sur les réseaux sociaux durant l'année, avec la possibilité de visionner le film réalisé pour la première remise du *Prix Chevaliers du cœur*. Réflexions en cours pour la projection du film sur divers supports.

4. *Quels partenaires dans le domaine du sauvetage sont-ils intégrés dans ces démarches ?*

Le concept des « First Responders » du canton de Fribourg adopté par la DSAS entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Dès cette date, les « First Responders », prêt-e-s à intervenir en cas d'incident cardiaque en attendant l'arrivée de l'ambulance, compléteront le dispositif d'urgence déjà en place actuellement.

Le projet porté par la DSAS et la Fondation Fribourg Cœur a été mis en place grâce à la collaboration de tous les acteurs du domaine du sauvetage, à savoir : les Services d'ambulances du canton de Fribourg, les samaritains, les préfets, la Police cantonale, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) pour les sapeurs-pompiers, ainsi que la centrale 144 et le HFR.

Ces partenaires seront impliqués, comme cela s'est fait en octobre dernier lors du lancement du concept, à toutes les mesures en matière de communication.

12 décembre 2016